

Les médecins néerlandais plus timorés face à l'euthanasie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 23 décembre 2013



Aux Pays-Bas, ce n'est pas tant le caractère définitif (et homicide) de l'euthanasie qui fait actuellement hésiter un nombre croissant de médecins de famille au seuil de l'administration de la piqûre létale, que la peur du gendarme. Qui est donc coupable de cet état de fait qui inquiète les responsables de la clinique de fin de vie [ouverte](#) au printemps de 2012 ? Eh bien, c'est l'inspection des services de santé, qui a « surréagi » dans l'affaire du médecin de Tuitjenhorn, Nico Tromp, accusé d'avoir procédé à une euthanasie illégale, soumis à une enquête diligentée par le ministère public et qui s'est finalement [suicidé](#) en octobre.

Le quotidien de gauche *Het Parool* rapporte aujourd'hui que de nombreux médecins qui pratiquaient des euthanasies sans états d'âme sont aujourd'hui plus « timorés », citant que cas

d'un généraliste qui avait quasiment bouclé la procédure au « bénéfice » d'un de ses patients et qui, au bout du compte, n'a pas eu le « cran » de pratiquer le geste lui-même. Inquiet à l'idée de s'exposer à d'éventuelles poursuites judiciaires, il avait renvoyé le malade vers la clinique de fin de vie et c'est l'un des trente médecins faisant partie des équipes volantes de cette dernière qui a administré la mort.

Le directeur de la clinique, Steven Pleiter, s'en irrite. Tous les critères de l'euthanasie légale avaient été respectés dans ce cas précis, explique-t-il. Il était donc inutile de s'en remettre aux services de la clinique basée à La Haye.

Une *dérive* qui se constate dans la nature des renvois de plus en plus fréquents vers les spécialistes de l'euthanasie (ou les escadrons de la mort, si vous préférez) : de 4 % de malades en phase terminale de cancer parmi la « clientèle », la première année, on est passé à 12 % désormais, alors même que l'euthanasie est facilement acceptée par les médecins dans ce cas.

« Nous craignons que les médecins de famille ne trouvent cela finalement plus facile de renvoyer ces cas vers nous, ça leur évite d'avoir à faire l'euthanasie eux-mêmes », souligne un porte-parole de la clinique de fin de vie (Levenseindekliniek). « Cela nous contrarie. Nous existons précisément pour venir en aide aux cas plus complexes : les personnes souffrant de démence ou d'une maladie qui n'est pas immédiatement terminale, comme la maladie de Charcot ou la sclérose en plaques, ou encore les personnes souffrant d'une affection psychiatrique ou qui estiment avoir achevé leur vie. »

Est-ce à dire que la clinique de fin de vie se spécialise dans les cas litigieux, afin de contourner la loi ou de rendre ses critères plus souples ? Cela paraît assez évident...

Du côté des médecins généralistes, on se lamente aussi. Bart Meijman, président du Cercle des médecins de famille d'Amsterdam, n'est pas étonné de voir les renvois se multiplier. « Les médecins qui sont un peu moins sûrs d'eux, qui iront plus facilement rechercher un soutien dans les directives officielles, sont devenus plus craintifs. Il faut espérer que cela se tasse... » Pour cela, il faut que l'inspection des services de santé cessent d'affoler les médecins en transmettant les affaires au procureur sans les entendre, au risque de faire envoyer « quinze hommes de la police judiciaire devant leur porte d'entrée ».

La certitude de l'impunité est décidément un puissant moteur de la culture de mort !

Photo « à la une » : la clinique de fin de vie à La Haye.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un
courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)